

## Améliorations apportées aux commissions sur les CDG

À compter du 1 août 2014, la structure des taux de commission des conseillers sur les dépôts effectués dans un compte de dépôt garanti (CDG) sera désormais simplifiée. Ces améliorations comprendront une augmentation des commissions sur plusieurs tranches; ce qui vous permettra d'obtenir **le meilleur taux de commission** sur tous les dépôts effectués dans les CDG et pour toutes les durées.

Notre nouvelle structure de taux de commission est maintenant plus simple, avec des taux faciles à calculer et meilleurs que jamais.

Durée des CDG	Nouveaux taux de commission
De 12 à 119 mois	$\frac{\text{Durée en mois}}{12} \times 0,4 \% \times \text{montant de dépôt}$



Durée des CDG	Anciens taux de commission
De 12 à 60 mois	<i>Étape 1 : calcul effectué sur les premiers 50 000 \$ en primes :</i> $\frac{\text{Durée en mois}}{12} \times 0,4 \% \times \text{montant de dépôt}$
	<i>Étape 2 : calcul effectué sur les 50 000 \$ excédentaires en primes :</i> $\frac{\text{Durée en mois}}{12} \times 0,25 \% \times \text{reste du montant de dépôt}$
De 61 à 119 mois	$\frac{\text{Durée en mois}}{12} \times 0,25 \% \times \text{montant de dépôt}$
120 mois et plus	2,5 % x montant de dépôt
120 mois et plus	4 % x montant de dépôt



Nos CDG sont flexibles, offerts en option à intérêt simple ou intérêt composé, ils comptent parmi ceux qui offrent [les meilleurs taux de CDG de l'industrie!](#)